

UNE CARTE DE L'ÂGE D'OR POUR INFORMER ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES RETRAITÉS

UN SERVICE D'INFORMATION

La Carte de l'âge d'or permet avant tout à ses bénéficiaires d'être informés régulièrement des animations, activités ou sorties organisées par le CCAS de la ville. Une fois inscrits à ce service, les retraités chamaliérois reçoivent en effet un courrier à chaque occasion : galette des rois, spectacles, repas de fin d'année... Afin d'améliorer et de dématérialiser certaines communications un mailing est utilisé auprès des bénéficiaires ayant accepté ce type de communication.

DEUX TYPES DE CARTES

Pour être bénéficiaire de la Carte de l'âge d'or, les seules conditions sont d'être habitant de Chamalières et d'être retraité. Deux types de cartes existent. La Carte de l'âge d'or dite « basique » est accessible à tous les retraités chamaliérois. Elle permet de profiter des activités proposées à prix réduits et donne accès à des événements organisés par la ville. Il existe également une seconde carte dite « Carte de l'âge d'or CCAS ». Il s'agit là d'une distinction légère et discrète qui permet d'éviter la stigmatisation d'un certain public tout en lui permettant d'accéder à des avantages supplémentaires. Cette carte est destinée aux retraités chamaliérois bénéficiant du minimum retraite. Le CCAS leur délivre une allocation par trimestre ainsi qu'un colis gourmand en fin d'année. Cette carte leur permet également de participer gratuitement à des spectacles ou activités divers (Opéra, spectacles de patinage sur glace, cinéma...).



CHAMALIÈRES



Chamalière

Ville Amie des Aînés depuis 2015
Chamalière (63)

OBJECTIFS :

- Favoriser la participation des retraités en les informant et en leur permettant de bénéficier d'avantages tarifaires.

PRATIQUE :

- Proposer aux retraités de s'inscrire à ce service.
- Informer les bénéficiaires des activités, sorties et spectacles proposés.
- Appliquer un tarif préférentiel pour les détenteurs de la carte.

OBTENIR LA CARTE

Pour obtenir la Carte de l'âge d'or, les retraités chamaliérois sont invités à venir remplir un dossier au CCAS. Cette carte, qui existe depuis plus de 35 ans dans la municipalité, est connue de tous les habitants les plus âgés. Une promotion de ce dispositif est également réalisée via le bulletin municipal par exemple ou encore via les panneaux lumineux de la ville.

En 2023, environ 1 300 personnes sont titulaires de la Carte de l'âge d'or, dont environ 80 qui bénéficient des avantages de la Carte de l'âge d'or CCAS.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Chamalière vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

